

# Concours Agricole Départemental 2019

## Règlement particulier à la race Blonde d'Aquitaine

Les inscriptions se feront en ligne sur [logiconcours.com](http://logiconcours.com) ; il vous suffira de vous connecter à votre espace (ou en créer un). Les inscriptions seront ouvertes le 24 mars 2019.

**La date limite des inscriptions est fixée au : Dimanche 14 Avril inclus !**

**Au-delà, le système informatique sera fermé et refusera donc toute nouvelle inscription.**

### Article 1 : Conditions à remplir par les animaux

Les animaux participant au concours devront être :

- conformes au règlement sanitaire du concours d'élevage des TERRALIES
- inscrits à l'état civil bovin de la race Blonde d'Aquitaine
- issus d'un élevage adhérent au Contrôle de croissance. Une dérogation peut être accordée aux élevages en phase de démarrage d'atelier (cf Art 2 du Règlement Général).

### Article 2 : Participation au concours

Tous les animaux présentés devront concourir sur le ring.

### Article 3 : Sections

La commission se réserve le droit de scinder des sections si le nombre d'animaux présentés dans la section est trop important, ou de regrouper des sections si le nombre d'animaux inscrits est insuffisant. *Ages indicatifs, susceptibles d'être modifiés par les organisateurs en fonction des engagements*

#### Animaux mâles :

- **1ère section** : Mâles de moins de 12 mois.
- **2ème section** : Mâles de 12 à 16 mois.
- **3ème section** : Mâles de 16 à 24 mois.
- **4ème section** : Mâles de 24 à 36 mois.
- **5ème section** : Mâles de + de 3 ans

#### Animaux femelles

- **6ème section** : Femelles de moins de 12 mois.
- **7ème section** : Femelles de 12 à 16 mois.
- **8ème section** : Femelles de 16 à 24 mois.
- **9ème section** : Femelles de 24 à 36 mois.
- **10ème section** : Vaches non suitées.
- **11ème section** : Vaches suitées.

## **Article 4 : Prix de championnat**

Ne pourront concourir aux prix de championnat que les animaux ayant obtenu un premier prix dans leur section.

Les prix suivants seront attribués :

- **Prix de championnat Jeune Mâle (1<sup>er</sup> des sections 1, 2 & 3)**
- **Prix de championnat Mâle Adulte (1<sup>er</sup> des sections 3 & 4)**
- **Prix de championnat Jeune femelle (1<sup>ère</sup> des sections 6, 7 & 8)**
- **Prix de championnat femelle Adulte (1<sup>ère</sup> des sections 10 & 11)**
- **Prix du meilleur animal** du concours.

## **Article 5 : Prix spéciaux**

*Les prix suivants pourront être attribués :*

- **Prix de la meilleure Reproductrice**
- **Prix du meilleur animal en qualité bouchère** : il sera attribué à l'animal (tous sexes confondus) présentant (selon le jury) les meilleures qualités bouchères.

Pour tous problèmes non prévus dans le règlement général ou le règlement du concours Limousin, une commission réunie sous l'égide du Président de la SDA, du Commissaire Général, et du Président du syndicat Limousin 22 statuera.